

DECISION DU MAIRE



Marchés publics
N°2019- 30

PRISE LE 07 FEV. 2019

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
RESULTANT DES DELIBERATIONS DU 30 MARS 2014 ET DU 25 JUIN 2015

OBJET : Revalorisation du parc du Val Ombreux – Lot n°2 : abattage, aménagements paysagers, arrosage et mobilier – Avenant n°1 au marché public de travaux du 18/10/2018.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219505989-20190207-MP2019DEC030-AJ

Vice-président délégué du Conseil départemental du Val-d'Oise,

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2019

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations des 30 mars 2014 et 25 juin 2015, au terme desquelles il a reçu délégation d'attributions du conseil municipal,

VU la décision n°2018-179 du 09/10/2018 concernant la signature d'un marché public de travaux alloti concernant les travaux de revalorisation du parc du Val Ombreux, pour un montant global et forfaitaire de 1 265 600.11 € HT, dans les conditions ci-dessous :

- Lot n°1 – Voirie et réseaux divers : Groupement conjoint constitué des sociétés Fayolle et Fils et Citéos, pour un montant total de 599 015.65 € HT (offre de base : 548 215.65 € HT – option (bâtiment WC) : 50 800 € HT), notifié le 18/10/2018.
- Lot n°2 – Abattage, aménagements paysagers, arrosage, mobilier : Société Parc Espace, pour un montant total de 174 400 € HT, notifié le 18/10/2018.
- Pour le lot n°3 – Maçonnerie, clôture, pergola : Société Environnement Services, pour un montant total de 269 457.66 € HT, notifié le 18/10/2018.
- Pour le lot n°4 – Aire de jeux : Société Espace Déco, pour un montant total de 222 732.80 € HT, notifié le 19/10/2018.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'abattage d'arbres supplémentaires pour des raisons sanitaires,

CONSIDERANT que ces travaux impliquent une augmentation du montant initial du marché public de travaux, lot n°2, du 18/10/2018,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un avenant n°1 au marché public de travaux, lot n°2, du 18/10/2018, avec la société Parc Espace, dans les conditions telles que définies ci-dessous.

Prestation 'abattage/dessouchage' de 100 sujets - montant global et forfaitaire initial.....	9 800.00 € HT
Prestation 'abattage/dessouchage' de 45 sujets supplémentaires	
Montant global et forfaitaire.....	6 620.00 € HT
Montant global et forfaitaire après avenant	16 420.00 € HT
Montant du marché public de travaux du 18/10/2019 après avenant – Lot n°2	181 020.00 € HT
Montant du marché public de travaux tous lots confondus après avenant.....	1 272 226.11 € HT

Ce qui représente une augmentation de 3.80% par rapport au montant initial du marché public de travaux du lot n°2 et une augmentation de 0.52% par rapport au montant global du marché public de travaux tous lots confondus.

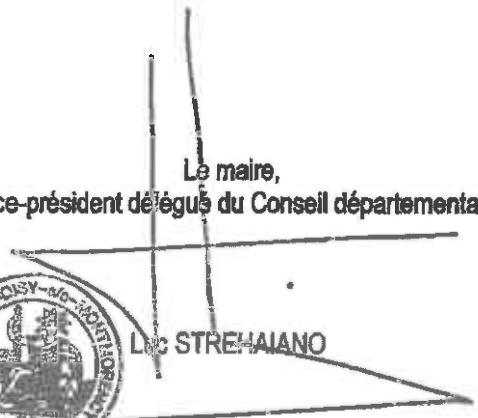
.../...

Article 2 : Les autres prescriptions contractuelles du marché public de travaux, lot n°2, du 18/10/2018 restent inchangées.


Article 3 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency,
- à la société Parc Espace.

Le maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



LUC STREHAJANO



Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT.

Le 7/02/2019.

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.